

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 29 mars 2012

n° 8

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Dénominations de voies et chemins

Les dénominations de voies, chemins et rond-points permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie du 25 janvier 2012.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer : (voir plans joints) :

Square Robert THUILLIER (1910-2004 – inventeur du diaporama) : l'origine de cette nouvelle voie se trouve rue Charles CROS et se termine rue MARCONI. Elle se situe dans le quartier de la plaine d'Ozon, il s'agit de la coulée verte qui est en cours d'aménagement.

Impasse BOYLESVE : elle prend son origine rue Aglophile FRADIN et se termine rue René BOYLESVE. Cette impasse n'avait pas de nom.

Route de RICHELIEU : son origine débute avenue de KAYA et se termine en limite de commune. L'ancienne délibération ne précisait pas très clairement l'origine et la fin de cette voie.

Route de PLEUMARTIN : suite aux travaux de la rocade Est, la route de PLEUMARTIN a été coupée en deux parties. La partie est prend son origine au rond-point de CHARLET et se termine au rond-point de BOURIL ; la partie ouest débute rue Marcel Paul et se termine en impasse sur la rocade. Les deux parties conserveront la dénomination route de PLEUMARTIN.

Parking de la TETE NOIRE : il se situe avenue Jean Jaurès.

Rue des CHARRAULTS : elle prend son origine rue Alfred HERAULT et se termine au rond-point des VIGNES DE TARGE. L'ancienne délibération datant de 1960 n'était pas claire ni pour l'origine ni pour la fin de cette voie, ni au sujet de l'orthographe.

PLACE des résistants de la Manufacture 1940-1945 : la place sur laquelle se situe l'entrée au public du Musée Auto Moto Vélo, dénomination choisie en concertation avec les associations d'anciens combattants.

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 29 mars 2012

n° 8

page 2/2

Deux permis d'aménager ont été accordés dans le lotissements de la BERGERIE ; les travaux sont en cours. Il convient d'en dénommer les voies :

Rue Féodor JELENC (1911-2001 créateur de l'arborétum du Verger) : elle prend son origine chemin de la Bergerie et se termine rue Olivier de SERRES. Cette voie pourra se prolonger ultérieurement.

Rue Olivier de SERRES (1539-1619 père de l'agronomie) : prend son origine chemin de la Bergerie et se termine rue Féodor JELENC.

Rue Alfred LARMIGNAT (herboriste châtelleraudais) : prend son origine rue Féodor JELENC et se termine rue Olivier de SERRES.

Rue Arthur YOUNG (1741-1820 – agronome français) : prend son origine rue Féodor JELENC et se termine rue Olivier de SERRES.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 05/04/2012 N° 2442
Publié au siège de la Mairie, le 05/04/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM